

Ici & Là-Bas

Bulletin d'information de

L' A.S.F.A.D.

Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates

Numéro 20 – juillet 2004

SOMMAIRE

- ★ Edito: Activité et mobilisations
- ★ Une soirée de solidarité avec les femmes algériennes pour l'abrogation du Code de la famille
- ★ « Caravane des droits des femmes en Rhône-Alpes »
- ★ Droit d'asile pour les femmes persécutées
- ★ Le Manifeste
- ★ Hassi Messaoud
- ★ Femmes tchéchènes : elles témoignent
- ★ Adhérez pour soutenir l'ASFAD

A.S.F.A.D. (Association Loi 1901)

94, Bd Masséna – 9, Villa d'Este
75013 - PARIS

☎ 01 53 79 18 73

Fax 01 53 79 04 41

Mail : asfad@free.fr

EDITO

UNE ACTIVITE DEBORDANTE ET DES MOBILISATIONS IMPORTANTES

Les derniers six mois ont été particulièrement riches en mobilisations militantes. Nous avons été sur plusieurs fronts.

Les 20 ans du Code de la famille algérien ont été pour nous et pour nos partenaires l'occasion de mener une campagne de dénonciation et d'interpellation pour demander l'abrogation du Code de la famille. Pour cette campagne un collectif « 20 ans, Barakat » s'est créé, l'ASFAD en fait partie. Elle est intervenue dans l'ensemble des actions et manifestations organisées pour cette campagne.

Lancée en janvier 2004 avec la présentation d'un CD et d'une vidéo ainsi que différents débats, la campagne « 20 ans, Barakat » s'est poursuivie par une interpellation du président algérien (rassemblement devant l'Ambassade d'Algérie, lettre ouverte).

Enfin, signalons le concert organisé à l'Espace Reuilly qui a réuni une pléiade de chanteurs. Cette campagne de soutien sera relayée là-bas, du moins nous l'espérons, comme nous espérons que le pouvoir algérien entendra qu'il devient urgent d'abroger ce Code et que ne pas y toucher n'est pas seulement néfaste pour les femmes algériennes, mais aussi pour sa politique, son image, et ce, surtout après la révision de la codification familiale au Maroc.

La préparation et les manifestations autour du 8 mars ont malheureusement été à nouveau l'objet de division des féministes autour du voile islamiste. Il faut rappeler qu'à l'occasion du débat sur la laïcité et sur le voile à l'école, l'ASFAD avait participé à certaines mobilisations pour dénoncer l'impact de la montée de l'Islam politique en France et ses conséquences désastreuses pour les droits des femmes.

Plusieurs militantes de l'ASFAD se sont impliquées et continuent de faire autour du manifeste des Libertés : campagne de signatures, réunions-débats. La Rencontre entre les signataires et leurs amis organisée à la Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris le 25 juin 2004 a connu un réel succès.

Par ailleurs, face à la dégradation de l'accueil des demandeurs d'asile, des actions militantes commencent à s'organiser et nous y participons. Rappelons cependant que sur le plan de l'accompagnement des femmes confrontées à des problèmes administratifs ou juridiques de séjour ou d'asile, la permanence de l'ASFAD est repérée, depuis plusieurs années, par le public et par les professionnels pour la qualité de l'accueil et de l'accompagnement offerts aux femmes. Il en va de même pour les problématiques de violences intra-familiales telles que les mariages forcés ou les violences conjugales. Nous y consacrerons bientôt un numéro spécial de notre bulletin Ici & Là-bas.

Une fête pour soutenir les femmes algériennes et contre un code inique

Allions-nous, oui ou non, réussir la fête ? Allions-nous réunir assez d'argent pour contribuer, depuis la France, au mouvement mené par les Algériennes pour l'abrogation du code de la famille qui, il faut bien le dire, est une honte pour le gouvernement algérien en ce début du XXIème siècle. Cet Etat, qui se veut moderne et démocratique, apparaît aujourd'hui, face à ses voisins du Maghreb, dans sa législation sur la famille et les femmes, complètement archaïque. Alors, un concert pour dénoncer une fois de plus cette situation et recueillir de l'argent pour les militantes là-bas : tel était le but de cette soirée du 18 juin.

L'équipe du collectif « 20 ans barakat » * a œuvré pour l'organisation de cette soirée.

La mairie du 12^e arrondissement a offert gracieusement la belle salle de l'Espace Reuilly et la plupart des chanteuses ont abandonné une partie de leur cachet au bénéfice de la soirée. Faraka, Barbara Luna, Samia Diar, Nadia Tachaout, Dihya, Akli D., Hasna El Becharia, Mamia Chérif, Souad Belhadad, Fettouma Ousliha, Same, Cheikh Sidi Bémol, etc. ont animé la soirée.

Réussite, donc : un soutien a pu être apporté à la campagne en Algérie.

Tous ceux et toutes celles qui, depuis des années, mènent cette lutte, ont apprécié les paroles de quelques personnalités qui se sont exprimées en début de soirée : Nadia Remi, représentant le maire du 12^e arrondissement et Mohamed HARBI, historien.

** Collectif « 20 ans barakat » : APEL, ASFAD, Pluri-Elles Algérie, groupe FIL de l'ACB, le groupe Femmes de l'ATF...*

<p style="text-align: center;"><i>Abrogation du Code de la famille algérien</i> Juin 1984 – juin 2004 : 20 ans, barakat ! (<i>Ça suffit !</i>)</p>
--

Le 9 juin 1984, l'Assemblée Populaire Algérienne (APN) votait un texte de loi ayant pour appellation le Code de la famille. Ce texte, basé sur la charia, institutionnalise l'infériorité de la moitié de la société, par rapport à l'autre.

A l'égalité entre les femmes et les hommes, reconnue dans l'article 29 de la Constitution algérienne, le Code de la famille oppose une sous citoyenneté pour les femmes.

Cette loi s'ajoute à d'autres dispositions inégalitaires de l'arsenal législatif algérien dont le Code de la nationalité, selon lequel une femme algérienne ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants, la transmission ne se faisant que par filiation paternelle.

Ce tissu législatif tramé d'injustices est le moteur d'une véritable régression sociale. Il a permis et entretenu la fragilisation de l'ensemble de la société, contribuant à son éclatement.

Les massacres de populations, les enlèvements et esclavages sexuels dont des milliers de femmes sont l'objet depuis une dizaine d'années, des viols collectifs, comme à Hassi Messaoud en juillet 2001, perpétrés par des citoyens « au-dessus de tout soupçon », et toutes les exactions quotidiennes contre les femmes d'Algérie se nourrissent de ce statut légal qui place officiellement les femmes à la disposition des hommes.

(Voir pétition jointe)

« La Caravane » : rencontres avec des militantes venues du Maghreb, en Rhône-Alpes

Nos amies et partenaires, ayant participé en 2001 et 2002 à la Caravane des Droits des Femmes qui a circulé au Maroc sous l'égide de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes, ont décidé d'organiser un échange qui conduirait les caravanières du Sud vers le Nord. Des femmes Marocaines, Algériennes et Tunisiennes sont donc venues planter leur tente (berbère) dans les agglomérations lyonnaise, grenobloise et stéphanoise. Pendant dix jours, les caravanières et les militantes de FCI, de l'ASFAD, de Voix de Femmes, du Collectif des Mères d'enfants enlevés, et de Ni Putes Ni Soumises, sont intervenues sur l'accès aux droits, les violences faites aux femmes et la santé. Des débats avec des avocates comme maître Fréry (spécialiste des problèmes soulevés par les codes de statut personnel), des intervenantes comme Fiannetta Venner et Caroline Fourest (auteures de « Tirs croisés – la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman »), Juliette Mincez (auteure du « Coran et les Femmes »), Fadela Amara (présidente de Ni Putes Ni Soumises) ont eu lieu en soirée. Un concert avec Souad Massi a réuni un large public à Vaux en Velin.

Les journées se sont déroulées ainsi : le matin, échanges entre les associations locales de Rillieux, Pont de Claix, Echirolles, Vaulx en Velin, Bron, Oullins et Lyon (7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} arrondissements) et les caravanières ; l'après-midi, rencontre avec les femmes des quartiers. L'accueil de la caravane était organisé en partenariat avec les mairies concernées, qui avaient plus ou moins diffusé l'information. Des élèves de collèges et de lycées étaient aussi invités dans certaines municipalités.

Satisfaction et inquiétude

Les conclusions que nous pouvons tirer de cette semaine passée « sur le terrain » et des débats et réflexions que nous avons eus entre militantes associatives vont d'une certaine satisfaction à quelques inquiétudes.

En effet, il nous a paru très intéressant que des femmes du Maghreb qui luttent pour l'autonomie et la liberté des femmes, là-bas, viennent parler avec des femmes maintenues ici dans des coutumes et des traditions aliénantes, sinon sous l'emprise plus ou moins directe des islamistes. Nos amies maghrébines ont réussi à répondre à leurs questions de façon simple, même lorsqu'il s'agissait d'informations juridiques. Des femmes ont pu s'exprimer sur différents sujets comme les mariages forcés, les divorces, les retombées en France des codes de statut personnel. Nous avons regretté cependant que les femmes ne viennent pas plus nombreuses et que certaines ne disent rien, alors même que les échanges pouvaient se faire en arabe et en berbère.

Quant aux collégiens et lycéens, ils ont discuté des rapports filles-garçons, du voile, et de l'Islam ; il n'en reste pas moins que plusieurs élèves de 5^e considèrent (comme le dit l'un d'eux) que « l'homme a un degré de plus que la femme », et que de nombreuses élèves de terminale soutiennent leurs camarades voilées, sans y voir un signe d'oppression.

D'autre part, nous avons pu constater les résultats d'une certaine politique de la ville et la structure « en ghetto » (comme l'on dit) de certaines banlieues. Deux cas : le premier à Vaulx en Velin, où, à 500 mètres de notre rassemblement convivial avec les femmes, les représentant(e)s des associations et le maire, se trouvaient des locaux d'associations « culturelles » dont les femmes voilées sont venues fermer les portes lors de notre passage, et ce, sur les ordres des hommes (barbus) ; l'autre, à Oullins, où, la tente ayant été plantée par décision des acteurs locaux dans un parc très éloigné du quartier où résident la plupart des familles maghrébines, aucune femme n'est venue. Donc, force est de constater une réussite inégale.

Enfin il faut ajouter que nos amies marocaines et algériennes ont été surprises et attristées de constater le développement de l'intégrisme en France, qu'elles ne croyaient pas aussi « visible ». Néanmoins, aucun groupe intégriste n'est venu troubler la Caravane !

Droit d'asile pour les femmes persécutées !

Le 3 juin, une réunion publique a eu lieu à la Bourse du travail sur le droit d'asile.

Cette soirée débat a été organisée par l'ASFAD, le RAJFIRE, la Cimade, le Collectif National pour les Droits des femmes et Amnesty International section française.

Les associations ont pris cette initiative pour dénoncer le fait que des femmes, dans le monde, sont persécutées ou craignent de l'être simplement parce qu'elles sont femmes et pour refuser l'arbitraire, l'injustice et le déni des violences contre les femmes.

L'ASFAD est intervenue pour apporter son expérience de dix ans sur les problèmes spécifiques aux femmes, en particulier sur les difficultés de régularisation que rencontrent les femmes victimes du terrorisme, de mariages forcés, de divorce et de répudiation (discriminations des Codes de statut personnel des trois pays du Maghreb applicables en France).

Des femmes algériennes demandeuses d'asile et Chahla Chafiq réfugiée iranienne, sociologue, ont apporté leur témoignage pour la reconnaissance du droit d'asile des femmes persécutées.

Sont intervenus également Antoine Decourcelle (Cimade) sur la loi du 11 décembre 2001 concernant le droit d'asile, Sabine Al Rassace (Amnesty International) sur le parcours des demandeuses d'asile, Marianne Lagrue (avocate) sur l'OFPRA et la Commission des recours, Halima Boumédienne (députée européenne) sur les politiques européennes et Catherine Teule (LDH) sur les perspectives d'action.

En effet, les femmes subissent des violences, des traitements inhumains, des discriminations graves, tous actes qui sont des crimes pas toujours reconnus dans les lois nationales certes, mais traités comme tels en tout cas dans les Conventions internationales, que la majorité des Etats ont ratifiées. Des femmes subissent des mutilations sexuelles, des mariages forcés, des crimes dits d'honneurs, des violences familiales ou conjugales, des viols et des violences sexuelles dans les guerres, sont persécutées si elles sont lesbiennes, si, d'une manière ou d'une autre, elles transgressent des normes imposées par leur société ou si elles sont engagées en faveur de l'autonomie et des droits des femmes. Pour toutes ces raisons des femmes fuient leur pays.

La Déclaration Universelle des Droits humains (1948) déclare que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays » (Art. 14). La Convention de Genève sur le droit d'asile (1951) définit les réfugié/e/s comme toute personne ne pouvant ou ne voulant se réclamer de la protection de son Etat et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (Art.2). Les femmes menacées en raison de leur engagement en faveur de l'autonomie et des droits des femmes, et celles persécutées en tant que femmes ou en raison de leur sexualité (donc en raison de leur appartenance à un groupe social) devraient donc se voir reconnaître le droit d'asile. Enfin, par la Convention pour l'élimination de toutes discriminations à l'encontre des femmes (1979), de nombreux Etats, dont la France, se sont engagés « à s'abstenir de tout acte ou pratique discriminatoire à l'égard des femmes et à faire en sorte que les autorités publiques et les institutions se conforment à cette obligation » et à prendre « toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination pratiquée à l'égard des femmes » (Art. 2).

Sur la base de ces textes internationaux, l'OFPRA (institution chargée de traiter les demandes d'asile) et la Commission des recours, en tant qu'institutions publiques, doivent reconnaître aux persécutions sexistes, lesbophobes et antiféministes, la même gravité qu'aux autres persécutions et accorder le statut de réfugiées à toutes les femmes victimes de ces persécutions. Or, actuellement, la majorité des demandeuses d'asile (conventionnel ou territorial) présentées en France par des femmes persécutées est rejetée. L'OFPRA et le Ministère de l'Intérieur, lorsqu'il s'agit d'une demande d'asile territorial ne reconnaissent que rarement leurs demandes comme justifiées. Déboutées, ces femmes restent en France mais sans papiers, dans une extrême précarité et démunies de tout droit.

Une nouvelle loi, promulguée en décembre 2003, va encore aggraver cette situation : cette loi et les modalités prévues pour son application précarisent d'avantage le droit d'asile et tendent à ne reconnaître, au mieux, à ces femmes qu'une protection subsidiaire au rabais.

- Une réunion est prévue à la rentrée afin de décider d'actions à mener en fonction de cette situation.

Le Manifeste : « Privilégier la force d'une laïcité vivante »

Le 25 juin, le collectif constitué autour du « Manifeste de femmes et d'hommes de culture musulmane contre la misogynie, l'homophobie et l'antisémitisme » a organisé à la mairie du vingtième arrondissement de Paris une réunion-rencontre des signataires et de leurs amis.

Malgré le match de football France-Grèce qui se déroulait ce soir-là, et le peu de battage médiatique fait autour de cette soirée, sont venus environ deux cents personnes, dont des militantes de l'ASFAD. A la tribune se sont succédés, d'abord, les auteurs du Manifeste, qui en ont fait la genèse, puis des signataires disant pourquoi ils avaient signé, dans un ordre qui rendait compte de la pluralité des réponses en même temps que de leur profonde unité.

Ce qui a caractérisé cette rencontre a été, à la fois, la tenue et l'intérêt des prises de paroles, à la première personne – ce qui faisait bien apparaître la nécessité de dépasser les modes de pensée collectifs et souvent réducteurs -, et la qualité d'écoute qu'elles ont rencontrée dans le public. Il y a, là, une voix forte, un point de vue ferme, un mouvement en gestation, une adresse importante aux jeunes issus de l'immigration les engageant à privilégier, comme le dit le premier paragraphe du Manifeste, « la force d'une laïcité vivante, c'est-à-dire de l'action politique au quotidien pour faire avancer leurs droits et revendiquer des acquis pour lesquels se sont souvent battus leurs pères et mères » à l'appartenance à une « oumma fictive et informatisée, qui n'a plus rien à voir avec les réalités qui les entourent, et qui se drape dans des oripeaux républicains ou tiers-mondistes pour mieux dessiner une société inégalitaire, répressive et intolérante ».

Brigitte ALLAL

Les textes des interventions peuvent être lus dans le site du Manifeste (<http://www.manifeste.org>)

“ Pourquoi j'ai signé le Manifeste ”

Pour dire l'universalité de nos valeurs

Par Rébéha Chougui (membre de l'ASFAD)

Face à une pression de plus en plus audacieuse de « prêcheurs de tous poils » qui s'arrogent le droit de parler et parfois d'agir au nom d'une « soit disant communauté musulmane », il était grand temps d'agir. Merci à vous, Brigitte et Tewfik, d'avoir pris vos plumes pour affirmer et réaffirmer nos valeurs dans ce Manifeste.

Le fait d'être originaire de pays où la foi musulmane est largement majoritaire n'implique pas l'appartenance à la « communauté musulmane ». On peut et on a le droit de se revendiquer seulement d'une communauté, celle des êtres humains ayant foi dans les valeurs universelles, liberté, égalité, fraternité, et j'ajouterais justice et paix. Et si certains ou certaines se reconnaissent dans une communauté de foi musulmane, cela n'implique pas pour autant qu'ils adhèrent à une pensée uniforme, un « ordre religieux » censé résoudre par miracle tous les maux (pauvreté, chômage, injustice, humiliation), et surtout porteur de haine et d'exclusion, comme le projettent des « prêcheurs aux dents très longues ». Cela implique souvent une laïcité vécue de fait, où la foi est un réconfort spirituel dans la sphère privée.

Dans un contexte marqué actuellement plutôt par une mondialisation de l'irrationnel, du sensationnel, de « la loi du plus fort », du plus profond de nous-même nous condamnons, au même titre que n'importe quel(le) citoyen(ne) du monde, aussi bien les politiques criminelles de Bush, Sharon, que celles des rois, mollahs, régimes iniques des « Etats musulmans », et autres « justiciers sanguinaires autoproclamés ». Mais peut-être n'est-ce pas assez fort et notre mutisme pourrait, à notre insu, à la fois cautionner (qui ne dit mot, consent) les dérives islamistes, mais aussi permettre à certains médias exploitant ces dérives, de continuer tranquillement leur course folle à l'audimat basée essentiellement sur une confrontation orient/occident, chrétiens/musulmans.

Hassi Messaoud : Les victimes réclament justice

(Article de Salima Tlemçani, paru dans le journal El Watan du 1^{er} juillet 2004 : « Femmes battues à Hassi Messaoud »)

Parce qu'elles ont perdu tout espoir de voir leurs bourreaux répondre de leurs actes abominables, les femmes victimes de violence à Hassi Messaoud (Algérie) viennent d'interpeller par écrit le président de la République.

Fatiguées par près de trois longues années de bataille juridique, ces femmes-courage revendiquent un procès équitable pour que jamais plus d'autres femmes ne subissent ce qu'elles ont enduré durant cette nuit tragique du 13 juillet 2001, à El Haïcha, ce quartier de Hassi Messaoud, où l'impunité et le passe-droit ont régné en maîtres. Dans une lettre adressée au président de la République, ces femmes victimes ont « supplié » le premier magistrat du pays pour qu'il intervienne « rapidement » afin que justice leur soit rendue.

« Nous vous supplions de nous aider à résoudre ce cas d'injustice qui a laissé des traces indélébiles, au point où certaines d'entre nous ont fini par s'exiler. Nous nous sommes retrouvées seules, sans ressource et livrées à notre sort. Aucune aide, qu'elle soit morale ou matérielle, ne nous a été accordée par les autorités de Hassi Messaoud et de Ouargla, et nous nous retrouvons, trois années après, sans aucune réparation judiciaire et sociale... »

Les victimes sont revenues sur les conséquences des actes qu'elles ont subis en cette nuit du 13 juillet 2001, en disant : « Après avoir été touchées dans notre honneur et dignité, violées, agressées physiquement, exilées, mises au chômage, nous nous sommes retrouvées lors des procès sans défense juridique. Bon nombre d'entre nous ont fini, après avoir subi des pressions énormes, par pardonner à leurs bourreaux. Aujourd'hui, nous nous sommes retrouvées quelques-unes seulement à vouloir aller jusqu'au bout en dépit du fait que l'ensemble des victimes n'avait pas d'avocat lors des audiences de première instance (...) Une fois notre affaire atterrie à la Cour de Biskra, après l'appel du procureur, nous nous sommes heurtées à d'énormes difficultés financières, vu l'éloignement de Biskra par rapport à nos willayas de résidence. Nous étions incapables de prendre en charge nos déplacements vers Biskra, mais également de constituer un collectif d'avocats pour assurer notre défense devant la Cour, et faire en sorte de convoquer tous nos bourreaux à la barre (...) Nous vous supplions, Monsieur le Président, de nous délivrer de cette situation et de faire en sorte que ceux qui ont détruit nos vies soient jugés et condamnés, afin que plus jamais d'autres femmes ne subissent l'injustice qui s'est abattue sur nous... »

Un véritable cri de détresse lancé par des femmes en situation de désespoir, quelques jours seulement après le renvoi du procès de leurs bourreaux, qui devait avoir lieu à la Cour de Biskra. Ces femmes ont été violées, battues, mutilées, certaines enterrées vivantes par une bande de jeunes chauffés à blanc par l'imam de la mosquée de ce quartier qui porte bien son nom : El Haïcha (la Bête), à Hassi Messaoud ; plusieurs de ces agresseurs, acquittés par le tribunal de Ouargla lors du jugement en première instance, n'ont même pas répondu aux convocations de la Cour en cette journée du 18 juin [2004]. Rassurés par le cours des audiences du premier procès, notamment après que les lourdes charges retenues contre eux au début ont été abandonnées pour ne retenir que celle d'attroupement sur la voie publique et atteinte à l'ordre public. Les bourreaux étaient très confiants en cette journée du 18 juin dernier. Après le renvoi du procès, les cinq femmes victimes présentes lors de l'audience ont émis le vœu de trouver les moyens financiers pour constituer un collectif d'avocats qui assurera leur défense et, à travers elles, celle de toutes les autres femmes qui risquent de se retrouver dans un cas similaire. Un appel à tout le mouvement associatif qui milite pour les Droits de l'Homme en général et les Droits des Femmes en particulier.

Femmes tchéchènes : elles témoignent

Que savons-nous de la Tchétchénie ? Ce que la télévision veut bien nous accorder d'informations : les attentats avec kamikaze, souvent des femmes, les protestations molles des dirigeants politiques internationaux devant Monsieur Poutine. La Tchétchénie, c'est loin, et on se soucie bien peu, en France, du drame qui se joue là-bas.

Alors, merci aux associations (« Ensemble dans le 20e », représenté par Josée Pépin, et « Les Femmes en noir », représentées par Gisèle Donnard) d'avoir organisé le 16 juin 2004, une rencontre avec quelques femmes tchéchènes demandeuses d'asile, et Sacha Koulaieva (FIDH), Annabella Orange (Comité Tchétchénie), Verveine Angeli (Convoi Syndical), et une représentante de d'Amnesty International.

Leurs témoignages, toujours bouleversants, ont confirmé ce que nous savions déjà : le rôle essentiel des femmes pendant les guerres. Là-bas, les hommes disparaissent ou sont tués par l'armée russe, et l'une des quêtes permanentes de ces femmes est la recherche de leurs disparus. A noter dans cette démarche leur solidarité avec les mères de jeunes soldats russes, disparus eux aussi, et que leurs mères viennent rechercher à Grozny même. La vie quotidienne est dure, l'argent difficile à gagner, une bonne partie sert pour la recherche des disparus. La plupart des hommes ne vivent plus dans les villes, tant les arrestations arbitraires sont nombreuses ; les femmes et les enfants doivent donc survivre en se débrouillant tant bien que mal. Ceux des Tchétchènes qui sont musulmans ne pratiquent pas un Islam radical. Hélas, après le premier conflit, beaucoup de jeunes étudiants se sont vu interdire l'accès aux universités occidentales. Ils sont donc partis, pour la plupart, vers l'Arabie Saoudite, et sont revenus, comme les talibans, porteurs d'un message islamiste intolérant et violent. Quelques Tchétchènes les ont suivis dans cette voie du Djihad. Des maquis, maintenant, sont tenus par ces hommes, ce qui permet aux gouvernants russes de dire qu'ils combattent les islamistes, alors que l'on assiste en réalité à une extermination de ce peuple.

Des associations travaillent en Tchétchénie : l'une, féministe « Rien sans elles », basée en Bretagne, le Comité « Tchétchénie » et le « Convoi Syndical ». Les unes et les autres se rendent souvent là-bas pour réaliser des projets, notamment avec des associations de femmes.

Une cinéaste française a réalisé des films à Grozny, film témoin qu'elle veut bien projeter pour les militant(e)s et adhérent(e)s de l'ASFAD.

Une campagne de cartes postales, qui seront vendues au bénéfice d'un centre d'accueil pour femmes à Grozny, est destiné à sensibiliser les députées européennes afin qu'elles fassent pression pour arrêter cette guerre.

En savoir plus sur les femmes de ce pays martyr sera aussi un de nos projets de rentrée. Là-bas, des femmes refusent sans haine la guerre, l'occupation russe et l'influence des musulmans intégristes.

Brève : Six heures contre les violences.

Dans le cadre de la campagne contre les violences faites aux femmes et, à l'initiative du Collectif national pour les Droits des femmes aura lieu le 21 novembre 2004 à l'Espace Reuilly à Paris, 12^e. Une journée intitulée « Six heures contre les violences ». Plusieurs associations participeront à cet événement, et l'ASFAD apportera sa contribution.

Pétition

Abroger ces dispositions injustes et les remplacer par des lois fondées sur l'égalité des sexes est un début de solution au drame algérien : 20 ans, ça suffit !

Parce que je suis une femme,

Parce que je suis un homme,

Parce que nos vies et nos libertés sont indissolublement liées et qu'ensemble nous dessinons l'avenir ;

Parce que je veux qu'en Algérie, une fille et un garçon choisissent de vivre ensemble par amour, et non par devoir ou contrainte ;

Parce que je pense qu'une femme tout comme un homme a le droit de demander de ne plus vivre avec son conjoint, quelle qu'en soit la raison ;

Parce que je suis convaincu(e) que seule la reconnaissance de la dignité des femmes permettra aux enfants et aux hommes de retrouver la leur, car elle touche à l'équilibre profond de la société, à l'avenir des enfants, à l'harmonie de la famille, à la liberté de l'individu ;

Parce qu'une société qui méprise les femmes – soit la moitié de la population – va à sa perte, et qu'en Algérie, ce mépris est institutionnalisé dans le Code de la famille, loi en vigueur depuis 20 ans qui place les femmes dans un statut d'êtres inférieurs ;

Parce qu'une société où, au nom de la loi, femmes et enfants sont jetés à la rue, est une société inhumaine ;

Parce que cette injustice légalisée – écho des mentalités les plus rétrogrades de ce pays – a fragilisé l'ensemble de la société, légitimé les violences subies au quotidien, et encouragé de fait les terribles violences physiques, dont les femmes de tous âges sont les victimes depuis plus de dix ans ;

La Tunisie et le Maroc, pays musulmans, ont jugé fondamental d'introduire des réformes pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes, réformes incontournables pour l'épanouissement de leur société ;

Parce que la question du statut égalitaire des femmes en Algérie, et au-delà, celle de leur reconnaissance pleine et entière en tant que citoyennes, est une question essentielle et urgente de l'Algérie d'aujourd'hui et de demain ;

Je demande aux autorités politiques algériennes d'abroger le Code de la famille et d'établir l'égalité entre les femmes et les hommes devant la loi comme la constitution algérienne le stipule.

Nous sommes solidaires de cette initiative et soutenons les femmes algériennes.

NOM	PRENOM	PROFESSION	VILLE

**Pétition à signer et retourner à l'adresse suivante :
C/0 ASFAD – 94, Bd Masséna – 9, Villa d'Este – 75013 PARIS**